

# Rwanda

Au nom  
de la justice

**De nombreux génocidaires se sont réfugiés en France depuis 1994, où une trentaine de dossiers sont en cours d'instruction, mais seules sept condamnations ont été prononcées. Des justiciers ordinaires se battent pour accélérer le processus**

**U**ne pile de 50 bons centimètres de documents attend dans un coin de la cuisine d'Alain et Dafroza Gauthier, à Reims : les dossiers de plusieurs centaines de Rwandais qui souhaitent se constituer partie civile dans le procès d'Eugène Rwamucyo. Cet ancien médecin de l'hôpital de Maubeuge (Nord) doit être jugé en octobre devant la cour d'assises de Paris pour sa participation, il y a trente ans, au génocide rwandais. Il était alors directeur du centre de santé de Butare, petite ville du sud du Rwanda. Idéologue présumé de l'extrémisme hutu, il est soupçonné d'y avoir dirigé l'enfouissement en masse de corps de civils tutsis, trois ►

Par Sarah  
Diffalah

← Photos  
des personnes  
décédées  
exposées  
au Mémorial  
du Génocide  
à Kigali,  
en avril 2019.

↓ Dafroza et Alain Gauthier traquent les génocidaires depuis vingt-cinq ans. Ici chez eux à Reims, le 20 mars.



**“ACCUSER UNE PERSONNE N’EST JAMAIS ANODIN. NOUS AVONS UNE RESPONSABILITÉ ÉNORME.”**

DAFROZA GAUTHIER

► semaines après le déclenchement, le 7 avril 1994, de ce génocide que l'historien Jean-Pierre Chrétien a qualifié de « *nazisme tropical* » et qui a tué près d'un million de personnes en moins de cent jours. A Butare, des corps ont été balancés par centaines dans un trou creusé à la pelleuse – « *probablement aussi des blessés encore vivants* », précise Alain Gauthier, qui en revient tout juste. Avec

l'aide du maire de Butare, il a réuni dans la salle communale des rescapés jamais entendus par la justice. « *C'était un flot continu de personnes. C'est la première fois que je vis ça. J'étais débordé.* » Dix heures de travail l'attendent pour faire le tri dans la montagne de documents recueillis pour appuyer le dossier d'accusation contre Eugène Rwamucyo. Le sexagénaire espère faire citer le maximum de témoins. « *Lors du procès des attentats du 13-Novembre, il y avait bien près de 2 000 parties civiles, non ?* »

Quand ils ne sont pas au Rwanda, les Gauthier vivent dans les tribunaux. « *C'est notre milieu naturel !* » rit de bon cœur Dafroza, dont la mère et une grande partie de la famille ont été tuées par les Hutus. Depuis vingt-cinq ans, Alain, originaire d'Ardèche, et Dafroza, née à Butare dans une famille tutsie, traquent des génocidaires. On ne compte plus les documentaires, reportages et ouvrages qui ont été consacrés à ces « *Klarsfeld du Rwanda* ». Le couple, qui a déposé trente-cinq plaintes, porte presque à lui seul la charge de poursuivre les responsables du dernier génocide du XX<sup>e</sup> siècle réfugiés en France. Le rapport Duclert, remis en 2021, et rédigé par une commission d'experts à la demande d'Emmanuel Macron, a établi un « *ensemble de responsabilités, lourdes et accablantes* » de la France dans le génocide. L'une des accusations porte sur le refus d'arrêter des criminels présumés alors que les forces de l'opération Turquoise étaient présentes au Rwanda jusqu'en août 1994. La France, dont les liens avec le régime génocidaire étaient anciens et

étroits, a été une terre prisée des petites mains et des grands organisateurs du massacre qui ont échappé à la justice rwandaise et internationale. Les époux Gauthier estiment qu'une centaine vivrait en France.

La poursuite des génocidaires ramène inlassablement les Gauthier au pays des mille collines, où ils retrouvent les rescapés, rencontrent des tueurs en prison, discutent avec les juges rwandais et tous ceux qui



pourraient apporter les témoignages capables d'épaissir les dossiers d'accusation. C'est grâce à leur travail titanesque qu'Eugène Rwamucyo sera bientôt devant les tribunaux français, puisque, en vertu de la compétence universelle, la France peut juger un étranger auteur de crimes de guerre commis à l'étranger sur des étrangers. Exilé en France – aujourd'hui résident belge – Eugène Rwamucyo avait été condamné par contumace à la perpétuité en 2007 au Rwanda.

### HANTÉS PAR CE GÉNOCIDE

Recherché par Interpol, le praticien, décrit par ses collègues comme jovial et à l'écoute des autres, est identifié après le signalement d'une patiente pour une remarque désobligeante sur son embonpoint. Arrêté en 2010, il sera libéré, son extradition vers le Rwanda ayant été refusée. A la tête du Collectif des Parties civiles pour le Rwanda (CPCR) fondé en 2001, le couple Gauthier avait déposé plainte contre Eugène Rwamucyo en 2007. « *Ce type tenait publiquement des discours incendiaires. L'un a été enregistré. Il ne pourra pas le nier devant la justice* », raconte Dafroza.

Sans les Gauthier, personne n'aurait fait bouger la justice dans le dossier rwandais. Mais d'autres, pourtant ni survivants ni témoins, sont hantés par ce génocide qui a fait irruption dans leur vie sans jamais en ressortir. Leur « rencontre » avec le cauchemar rwandais, parfois tardive, a orienté leur travail d'investigation, d'écriture, de création ou de recherche. Une poignée s'est consacrée à la bataille judiciaire pour contraindre

↑ Des survivants tutsis en situation d'urgence absolue sur les collines de Bisesero, le 27 juin 1994.

les pouvoirs publics à s'emparer du problème, en dépit des réticences, voire de la franche hostilité de quelques acteurs politiques et militaires. Et les trajectoires de ces personnages se croisent souvent, à la fois sur les pistes cahoteuses du Rwanda et dans les prétoires parisiens.

Pour la magistrate Aurélia Devos, la rencontre avec le Rwanda a eu lieu en 2007, dans le Bureau de l'Entraide pénale internationale du ministère de la Justice où elle est alors rédactrice. Elle voit passer des dossiers d'extradition qui n'aboutissent pas, malgré la nature gravissime des faits reprochés. Découvre que les personnes visées vivent paisiblement sur le sol français depuis des années, ont une famille et un travail. S'aperçoit que des plaintes sont déposées dans différents tribunaux par des associations des droits de l'homme et le CPCR, qui « dorment » faute de moyens, de spécialistes et d'intérêt – « *quasiment un non-sujet* », dit-elle. Celle qui a commencé sa carrière à Béthune comme procureure, à croiser des âmes cabossées et des enfants maltraités, réunit les dossiers à Paris et crée, en 2012, le « pôle crimes contre l'humanité, crimes et délits de guerre », dont elle prendra la tête pendant dix ans. Les premiers dossiers dont elle hérite, une vingtaine, concernent presque tous le génocide des Tutsis. Commence alors un combat qu'elle n'imaginait pas si vertigineux : « *L'ampleur des crimes est saisissante. Ça prend tous ceux qui s'y plongent. On n'en sort pas indemne.* »

Le contexte politique est favorable. Une tentative de réconciliation avec le régime de Kigali, après plusieurs années de rupture diplomatique, a lieu en 2010 à ►



► L'initiative du président Sarkozy qui appelle la communauté internationale, dont la France, « à réfléchir à ses erreurs qui l'ont empêchée de prévenir et d'arrêter » le génocide. Les premières auditions d'Aurélia Devos au Rwanda sont des aventures. Elle se souvient de ce grand monsieur avec son immense chapeau, qui flotte dans son costume du dimanche mis pour l'occasion, dans un tribunal déserté de Gisenyi, dans le nord-ouest du pays. « Il nous raconte la venue des Interahamwe [milices du parti gouvernemental, NDLR], les voisins qu'il reconnaît parmi les tueurs, sa fuite dans la forêt, sa famille qui se disperse... Et quand les tueurs se sont éloignés, revenant sur ses pas, il découvre le corps de son fils de 10 ans couvert de coups de machette. Corps qu'il a dû abandonner pour survivre. » Elle poursuit : « Il nous a dit qu'il n'allait pas pouvoir dormir, parce qu'on l'avait ramené en 1994. On a un sentiment de culpabilité, d'autant qu'on ne sait pas si ce témoignage servira en justice. Et, que face à cela, on peut parfois être confronté à l'indifférence, la méconnaissance ou l'insuffisance de moyens. C'est inconfortable, et même insupportable. »

↑ La magistrate Aurélie Devos a créé, en 2012, le « pôle crimes contre l'humanité, crimes et délits de guerre ».

Avec Aurélie Devos, le « pôle crimes contre l'humanité » réveille les instructions judiciaires en souffrance, presque exclusivement nourries par les plaintes des époux Gauthier. Le premier procès a lieu en 2014. Pascal Simbikangwa, ancien capitaine de la garde présidentielle, a été arrêté à Mayotte où il vivait depuis près de vingt ans. C'est un homme affaibli, qui s'avance en fauteuil roulant devant les juges. Il est accusé d'avoir participé au fonctionnement des « barrières » de Kigali, ces barrières aux carrefours où les milices faisaient un carnage, en fournissant des armes et donnant des ordres pour que les Tutsis soient exécutés. L'accouchement du verdict – vingt-cinq ans de prison – est difficile et douloureux. Le dossier est maigre, les preuves matérielles font défaut, les témoins sont fragiles. Les Gauthier, comme à chaque procès, ont pris leurs quartiers à Paris et écrivent des comptes rendus quotidiens. « *Ma hantise était que les jurés ne comprennent pas cette histoire lointaine, se souvient Dafroza. Ça l'est toujours. Je passe mon temps à les scruter. A essayer de savoir s'ils ont compris que l'homme devant eux, qui ressemble à vous et à moi, avec qui on pourrait partager un café en sortant, est un assassin. Accuser une personne n'est jamais anodin. Nous avons une responsabilité énorme.* » Les Gauthier ont beau passer leur vie dans les procédures, ils ne s'y habituent toujours pas.

### ARCHIVES SECRÈTES

Ce premier procès filmé pour l'histoire, vingt ans après le génocide, est un signal : la France ne peut plus être un havre de paix et d'impunité pour les génocidaires rwandais. « *C'est un procès exemplaire, au même titre que les procès Touvier, Barbie ou Papon. Il a permis de rassembler une documentation considérable sur les mécanismes de la terreur du régime Habyarimana que la France a soutenu à bout de bras* », estime Vincent Duclert, qui a donné son nom au rapport sur les archives secrètes de la France au Rwanda. L'historien n'est pourtant pas un spécialiste de ce pays, ce qui lui a d'ailleurs valu de nombreuses critiques en légitimité. Son monde à lui a longtemps été le génocide arménien – et plus largement l'histoire des génocides – et l'affaire Dreyfus. Comme beaucoup d'autres, en 1994, il est passé à côté de l'événement. Mais sa rencontre avec le Rwanda n'est pas totalement le fruit du hasard : cet ancien inspecteur général de l'Education nationale a été président d'une mission d'étude sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse. Et le rapport qui lui avait été commandé par l'Elysée est un socle qui, espère-t-il, appelle de nouvelles recherches. Lui a choisi de poursuivre l'enquête sur le rôle de l'Etat français dans un livre au titre sans équivoque : « *La France face au génocide des Tutsi, le grand scandale de la V<sup>e</sup> République* » (Tallandier, 2024). Comment la vérité des archives peut-elle faire avancer le besoin de justice ? « *L'histoire est déjà une forme de jugement.* »

*Mais c'est aux magistrats, aux procureurs et aux parties civiles de se saisir de notre rapport, de s'emparer des éléments qui pourraient faire l'objet d'une qualification pénale et d'engager éventuellement des poursuites. »*

En toile de fond des procès des génocidaires plane en effet la question d'une responsabilité pénale, voire d'une complicité de l'Etat français dans le génocide. Le rapport Duclert n'a pas pu l'établir formellement. Les Gauthier ne veulent pas en rester là. C'est leur nouveau combat contre l'oubli : ils ont déposé en avril 2023 une requête auprès du tribunal administratif pour examiner les actes engageant la responsabilité de l'Etat français, et demandent 500 millions d'euros de dommages et intérêts pour les victimes. « *Le rapport Duclert a été un tremplin vers cette saisine. C'est le moment d'établir enfin cette complicité française et de nommer les responsables* », estime Dafroza. Pour la première fois depuis trente ans, l'Etat français est directement visé par une action judiciaire. Les accusations se fondent sur des actions concrètes : l'abandon en avril 1994 des employés rwandais de l'ambassade de France et du centre culturel de Kigali, alors que les militaires de l'opération Amaryllis étaient chargés d'évacuer les ressortissants liés à la France ; l'accusation de viol, dans deux camps de réfugiés, de femmes tutsies par des soldats de l'opération Turquoise, chargés de sécuriser des zones humanitaires ; la non-intervention, fin juin 1994, des militaires de Turquoise alors que des milliers de Tutsis cachés sur la colline de Biseseo étaient attaqués par des Hutus armés. Sans parler du maintien des accords d'assistance militaire signés en 1975 avec un Etat dont la nature génocidaire était documentée. L'opération Turquoise est aussi accusée de ne pas avoir stoppé la diffusion de la propagande génocidaire de la Radio-Télévision libre des Mille Collines (RTL), et d'avoir facilité le départ de membres influents du Hutu Power, la faction extrémiste hutue. Certains ont même été évacués par les forces françaises vers l'Hexagone.

### MACHINE JUDICIAIRE

L'ex-première dame Agathe Habyarimana – veuve du président assassiné le 6 avril 1994 dans l'attentat qui a servi de déclencheur à des massacres soigneusement organisés de longue date –, est de ceux-là. Poursuivie depuis 2007, elle est soupçonnée d'être la tête pensante de l'Akazu, le parti extrémiste hutu ayant appelé au génocide. Exfiltrée vers Paris dès avril 1994 à la demande de François Mitterrand, elle vit dans un pavillon d'Evry-Courcouronnes, où ses principales sorties consistent à aller à la messe et à faire quelques courses à l'épicerie du coin. L'asile ne lui a pas été octroyé, mais la France rejette les demandes d'extradition du Rwanda. « *On ne comprend pas : elle n'est pas mise en examen, alors que nous avons des témoignages qui la mettent en cause dans la préparation des*

## “UN PROCÈS EXEMPLAIRE A PERMIS EN 2014 DE RASSEMBLER UNE DOCUMENTATION CONSIDÉRABLE SUR LES MÉCANISMES DE LA TERREUR DU RÉGIME HABYARIMANA QUE LA FRANCE A SOUTENU À BOUT DE BRAS.”

VINCENT DUCLERT, HISTORIEN

*tueries. Toute sa famille, dont son frère Protais Zigiranyirazo [acquitté en appel par le TPIR], était au cœur du système. Je pense qu'elle est protégée* », estime Dafroza. « *Son procès risquerait de lever des lièvres sur le rôle de la France et le soutien qu'elle a apporté* », renchérit son époux.

Lors de son voyage à Kigali, le 27 mai 2021, Emmanuel Macron a reconnu la responsabilité de la France dans le génocide et s'est engagé à ce qu'« *aucune personne soupçonnée de crimes de génocide ne puisse échapper à la justice* ». Depuis, la machine judiciaire s'est mise en marche. Mais on est très loin du compte. Une trentaine de plaintes sont en cours d'instruction, environ deux procès par an ont eu lieu depuis 2014 en incluant les appels, et seules sept condamnations ont été prononcées. « *Plus ça traîne, plus les témoins et les preuves disparaissent, les accusés prennent de l'âge. Certains, comme Félicien Kabuga, atteint de démence, n'ont plus la capacité de déposer à la barre. On aura en Occident beaucoup de génocidaires importants qui resteront impunis* », s'inquiète François-Xavier Nsanzuwera, rescapé et ancien procureur de la République à Kigali, qui après avoir fui son pays pour la Belgique est devenu avocat général au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). Au sein de la Fédération internationale pour les Droits humains (FIDH) dont il a été un des secrétaires généraux, il a initié des plaintes contre les suspects du génocide réfugiés à l'étranger. Il n'a jamais cessé de travailler pour la justice. « *Je connaissais personnellement la plupart des accusés du TPIR, dit-il. C'est un fardeau qui m'oblige à l'objectivité absolue dans mon travail.* »

Rendre justice, c'est aussi apaiser les peines. Dafroza Gauthier s'est rendue en décembre à Bruxelles pour assister, en tant que partie civile, au procès des assassins d'une partie de sa famille, qui avaient trouvé refuge en Belgique. Le fils de son cousin, Yves, est le seul survivant. « *Cela a été terrible pour lui comme pour moi d'écouter la reconstitution de la scène de massacre par un témoin qui a tout vu, tout entendu. Yves a pleuré. Mais cela l'a guéri en quelque sorte d'apprendre le détail des faits.* » L'an prochain doit avoir lieu le procès de la tuerie de l'église où la mère de Dafroza a été assassinée. Elle ira « *sans haine, ni vengeance* ». Afin que sa famille disparue ne soit pas oubliée. ●